

# Événements du projet et leurs dates respectives : Projet de Port Granby

On trouvera ci-dessous les événements du projet de Port Granby et leurs dates respectives :

Événement du Projet	Date
(a) Signature par le Canada des Principes préalables à l'entente.	Le 5 octobre 2000
(b) Signature par le Canada de l'Entente en droit	Le 29 mars 2001
(c) Publication du <i>Screening Report – rapport d'examen environnemental préalable du projet de gestion des déchets radioactifs de faible activité de Port Granby</i> , qui est la première décision environnementale ou approbation réglementaire pour l'installation de gestion à long terme des déchets radioactifs de faible activité de Port Granby	Le 16 août 2009
(d) Annonce d'une demande auprès de la Commission canadienne de sûreté nucléaire en vue d'obtenir un permis pour l'exploitation de l'installation de gestion à long terme des déchets radioactifs de Port Granby.	Le 26 juin 2011
(e) Début de la construction de l'installation de gestion à long terme des déchets radioactifs de Port Granby.	Le 24 mai 2012
(f) Le début du mouvement des déchets vers l'installation de gestion à long terme des déchets radioactifs de Port Granby.	Le 1 novembre 2016
(g) Exécution par le Canada d'une obligation contractée en vertu de l'Entente en droit et liée au projet de Port Granby.	La veille du début d'un événement donné du projet, dont les dates seront publiées par l'IRPH sur le formulaire de demande au fur et à mesure que ces événements se présentent.

# Événements du projet et leurs dates respectives : Projet de Port Hope

On trouvera ci-dessous les événements du projet de Port Hope et leurs dates respectives :

Événement du Projet	Date
(a) Signature par le Canada des Principes préalables à l'entente	Le 5 octobre 2000
(b) Signature par le Canada de l'Entente en droit	Le 29 mars 2001
(c) Annonce d'une demande auprès de la Commission canadienne de sûreté nucléaire en vue d'obtenir un permis pour l'exploitation de l'installation de gestion à long terme des déchets radioactifs de Port Hope.	Le 30 novembre 2004
(d) Publication du <i>rapport d'examen environnemental préalable du projet de gestion des déchets radioactifs de faible activité de Port Hope</i> , qui est la première décision environnementale ou approbation réglementaire pour l'installation de gestion à long terme des déchets radioactifs de faible activité de Port Hope.	Le 14 mars 2007
(e) Début de la construction de l'installation de gestion à long terme des déchets radioactifs de Port Hope.	Le 30 novembre 2012
(f) Début des travaux de décontamination, de regroupement et de stabilisation sur les principaux sites et les sites industriels cernés dans l'Entente en droit, à savoir : (i) Le port de Port Hope (ii) Le ravin d'Alexander St. (iii) La décharge de la promenade Highland (iv) Le ravin de la promenade Highland Sud (v) Le site de regroupement de la rue Pine Nord (vi) Le site de stockage temporaire du prolongement de la rue Pine Nord (vii) Prolongement de la promenade Highland (viii) Rue Mill St. Sud (ix) Prolongement de la rue Pine Nord (x) Site de regroupement de la rue Strachan (xi) Viaduc du CN/CP (xii) Site de stockage temporaire de la station d'épuration des eaux usées (xiii) Parc du centre récréatif Lions (xiv) Plage ouest et anciens aqueducs (xv) Centre Pier (xvi) Lagune Chemetron (xvii) Soute de l'usine de traitement des eaux usées (xviii) Ancienne usine de gazéification du charbon (xix) Parc du rue Caroline (xx) Ancienne école St. Mary's (xxi) Le monticule de rue Peter	La veille du début d'un événement donné du projet, dont les dates seront publiées par l'IRPH sur le formulaire de demande au fur et à mesure qu'ils se présentent. L'IRPH pourrait mettre à jour la liste, s'il y a lieu.
(g) Avis écrite donné par l'IRPH selon lequel la propriété faisant l'objet d'une demande contient des déchets radioactifs de faible activité (DRFA) et qu'elle sera décontaminée à une date correspondant à un délai de plus de 120 jours après la date de l'avis écrite, à condition que le demandeur ait ignoré la présence de DRFA sur la propriété ou qu'il n'ait pas eu accès à cette information.	La veille de la réception de l'avis.
(h) Exécution par le Canada d'une obligation contractée en vertu de l'Entente en droit, et liée au projet de Port Hope.	La veille du début d'un événement donné du Projet, dont les dates seront publiées par l'IRPH sur le formulaire de demande au fur et à mesure que ces événements se présentent.